

PREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

MINISTRE DELEGUE AUPRES  
DU PREMIER MINISTRE, CHARGE  
DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DU 9 DECEMBRE 1977

DECRET N° 77/668 /MDGP/CNSEED-DA  
portant titularisation et nomination au titre de  
l'année 1977 de Monsieur MIERASSA Clément, Ingénieur  
Statisticien Economiste stagiaire des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie 1, des services techniques  
(Statistique)

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977

VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde  
des Fonctionnaires ;

VU le décret n° 62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des  
Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

VU le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie  
des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des  
Fonctionnaires ;

VU le décret 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut commun des cadres  
du personnel technique des services de la Statistique ;

VU le décret 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont  
effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires,

VU le décret n° 65-470 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonction-  
naires ;

VU l'acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et  
nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

VU le décret n° 77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement  
du 10 Septembre 1977.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. — Monsieur MIERASSA Clément, Ingénieur Statisticien Economiste stagiaire  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services techniques (statistique)  
en service au Centre National de la Statistique (CNSEE) à Brazzaville, est titularisé  
et nommé au 2<sup>e</sup> échelon indice 940 pour compter du 04.10.77 Acc = néant

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Par le deuxième Vice Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan

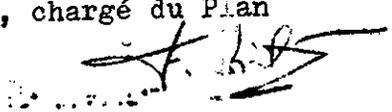
Brazzaville, le 9 DECEMBRE 1977

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre Délégué auprès du  
Premier Ministre, chargé du Plan,

  
F. B I T A

P. Le Ministre des Finances en mission  
Le Ministre Délégué auprès du Premier  
Ministre, chargé du Plan

  
F. B I T A

AMPLIATIONS :

- IOBPC ..... 1
- DF ..... 2
- CF ..... 2
- MINI PLAN ..... 2
- CNSEE ..... 2
- DOSSIER DGT ..... 2
- DOSSIER CNSÉE ..... 1
- INTERESSE ..... 1
- SGCM/BC ..... 1/14

Le Ministre de la Justice  
et du Travail

A. MOU ..... NATI